Jour de séance 49

le mardi 17 octobre 2023

11 h

Prière.

S.H. la lieutenante-gouverneure, Brenda Murphy, est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

Il plaît à Son Honneur de clore la session par le discours suivant :

Mesdames et Messieurs les parlementaires, bonjour.

Au moment de nous réunir ce matin pour la prorogation de la deuxième session de la 60° législature, il est important, je pense, de souligner la turbulence que nous vivons à l'échelle mondiale, que ce soit la guerre en Ukraine ou l'horreur qui fait rage au Moyen-Orient. Même ici, en Amérique du Nord, où nous avons le privilège de vivre dans la paix et de jouir de la liberté, nous subissons les répercussions d'une division et d'une polarisation croissantes. Nous sommes chanceux de vivre au Nouveau-Brunswick, au Canada, où nous nous faisons une fierté d'adhérer aux valeurs de l'égalité, de la diversité, de l'inclusion et de l'acceptation d'autrui. Cependant, nous ne pouvons tenir le tout pour acquis ; la défense de ces valeurs doit demeurer prioritaire. Si ce sont là les valeurs auxquelles nous croyons, nous avons comme responsabilité collective de les préserver.

C'est notre responsabilité collective d'assurer le maintien des valeurs canadiennes comme la diversité, l'inclusion et l'équité, et nous devons demeurer vigilants pour préserver ces valeurs. Nous avons beaucoup de raisons d'être fiers en tant que gens du Nouveau-Brunswick et du Canada.

Nous avons aussi la chance de profiter de la stabilité de nos institutions démocratiques. Peu importe votre affiliation politique, en tant que représentants élus, c'est à vous de les protéger et de vous assurer que notre système fonctionne pour tous les gens de notre province. Je vous invite à mettre de côté la partisanerie lorsque vous débattez des enjeux importants et lorsque vous prenez des décisions qui touchent les gens du Nouveau-Brunswick. N'oubliez pas que ce sont eux qui vous ont choisi pour les représenter à cette Assemblée.

Ensemble, vos 49 voix représentent toute la population du Nouveau-Brunswick. Les personnes qui vous ont choisis pour prendre des décisions en leur nom espèrent vivement que l'Assemblée législative sera un modèle de respect, de conciliation et d'empathie. La confiance dans nos institutions démocratiques et envers nos dirigeants élus est la clé d'une société saine et prospère, surtout à une époque où la désinformation peut se propager si facilement. En maintenant vos débats à un niveau plus élevé,

(20 juin 2023);

(29 juin 2023);

vous vous montrerez digne d'une telle confiance. Vous serez d'excellents modèles pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Je vous exhorte à prendre le temps de comprendre les perspectives différentes, de débattre honorablement de vos points de vue et de trouver un terrain d'entente qui favorisera des progrès réels et durables. Il est en votre pouvoir d'être des agents du changement et des bâtisseurs pour votre électorat. Vous pouvez faire preuve de leadership en privilégiant la cohésion sociale et l'harmonie. En fin de compte, vous êtes les intendants de la terre, des ressources et, surtout, du mieux-être des gens de tous les horizons.

Les décisions que vous prenez ici ont une incidence sur la qualité de vie des gens du Nouveau-Brunswick non seulement aujourd'hui mais pour des générations à venir. Ne prenez pas une telle responsabilité à la légère. Je suis certaine que, lorsque nous procéderons à l'ouverture de la troisième session de la 60^e législature dans cette Chambre historique, les gestes que vous poserez, les décisions que vous prendrez et le décorum que vous observerez en seront dignes.

Les travaux de la deuxième session de la 60^e législature étant terminés, j'ai le devoir et le privilège d'ordonner, au nom de Sa Majesté le roi Charles III, roi du Canada, la prorogation de l'Assemblée législative.

Puisse la divine Providence continuer de guider et de bénir la population du Nouveau-Brunswick.

Shayne Davies, greffier de l'Assemblée législative, déclare :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Il plaît à S.H. la lieutenante-gouverneure que l'Assemblée législative soit prorogée jusqu'à 13 h aujourd'hui. L'Assemblée législative est donc prorogée et convoquée pour 13 h aujourd'hui.

La Chambre est prorogée à 11 h 13.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Rapports annuels

Bureau d'intervenant public, une unité du Cabinet du procureur général, 2022-2023 Recycle NB, 2022

caisse d'indemnisation établie en vertu de la	
Loi sur l'indemnisation des pompiers du	
Nouveau-Brunswick, 2022 (17 juillet 2023);	
Travail sécuritaire NB, 2022	(17 juillet 2023);
Réseau de santé Horizon, 2022-2023	(20 juillet 2023);
EM/ANB, 2021-2022	(26 juillet 2023);
Réseau de santé Vitalité, 2022-2023	(2 août 2023);
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, 2022-2023	(3 août 2023);
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,	(3 aout 2023),
2022-2023	(8 août 2023);
Élections Nouveau-Brunswick, 2022-2023	(15 août 2023);
Conseil de l'Ordre des sages-femmes du	
Nouveau-Brunswick, 2022-2023	(22 août 2023);
Commission des services financiers et des	
services aux consommateurs, 2022-2023	(5 septembre 2023);
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires	
du Nouveau-Brunswick, 2022-2023	(5 septembre 2023);
Société des loteries et des jeux du	
Nouveau-Brunswick, 2021-2022	(13 septembre 2023);
Corporation de financement des municipalités	
du Nouveau-Brunswick, 2021	(14 septembre 2023);
Société de gestion du cannabis, 2021-2022	(14 septembre 2023);
Commission de police du Nouveau-	(40 1 2022)
Brunswick, 2020-2021	(18 septembre 2023);
Société de développement régional, 2020-2021	(26 septembre 2023);
Société de l'inclusion économique et sociale,	(20 1 2022)
2022-2023	(28 septembre 2023);
Commission de l'énergie et des services publics	(20 4 1 2022)
du Nouveau-Brunswick, 2022-2023	(29 septembre 2023);
Corporation de financement des municipalités	(16(-1 2022) -
du Nouveau-Brunswick, 2022	(16 octobre 2023);
Autres rapports	
Renseignements concernant l'établissement de	
deux nouveaux droits au titre du <i>Règlement</i>	
sur la chasse – Loi sur le poisson et la faune	
(Loi sur les droits à percevoir)	(23 juin 2023);
Il méritait mieux : Une revue de l'état d'avanceme	
des recommandations du rapport du défenseur	
Bureau du défenseur des enfants, des jeunes et	
des aînés, juillet 2023	(13 juillet 2023);
états financiers consolidés de la Corporation de	, j,
portefeuille Énergie Nouveau- Brunswick,	
31 mars 2023	(21 juillet 2023);
	. 3

1-2 Charles III, 2022-2023	17 octobre
lés de la Société d'énergie	_

états financiers consolidés de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, 31 mars 2023	(21 juillet 2023);
Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore,	(21 Juniet 2023);
Restigouche-Chaleur et Dieppe : Élections	
partielles : le 24 avril 2023 : Rapport de la	(0 ↑ 2022) .
directrice générale des élections Bureau du défenseur des enfants et de la	(8 août 2023);
jeunesse, Dans l'ensemble, choisissez la	
gentillesse : Examen par le défenseur des	
modifications apportées à la politique 713	
et recommandations pour une politique	
juste et compatissante	(15 août 2023);
vérificateur général, volume I, 2023 (audit de	
performance)	(7 septembre 2023);
comptes publics pour l'exercice terminé	
le 31 mars 2023, volume 1 (états	(07 1 2002)
financiers consolidés)	(27 septembre 2023);
Motions	
documents demandés dans l'avis de motion 48	(21 juin 2023);
Pétitions	

Pétitions

4

réponses aux pétitions 14 et 16 réponses aux pétitions 15 et 17 (22 juin 2023); (4 juillet 2023).